

■ **Baugenossenschaft Remag, en liquidation**, à Fri-bourg, CH-217-0150178-3, construction d'immeubles locatifs à loyers modérés, etc. Société coopérative. (FOSC du 04.02.1999, p. 805). La procédure de faillite étant clôturée le 20.02.2008, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 159, al. 5, de l'ORC.
Journal no 836 du 03.03.2008
(04377750 / CH-217.0.150.178-3)